

## BPJEPS Biquelifiant

### Activités Physiques Pour Tous et Loisirs Tous Publics

#### Objectifs :

- Former des animateurs sportifs polyvalents capable d'initier tous les publics aux activités éducatives scientifiques, culturelles, d'expression, physiques et sportives.
- Former des directeurs d'accueil collectif de mineur (ACM)
- Etre autonome dans l'accueil et la prise en charge des différents publics
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure tout en promotionnant, valorisant ses activités et pratiques

#### Public cible :

Notre BPJEPS biquelifiant Activités Physiques Pour Tous et Loisirs Tous Publics est destiné aux personnes souhaitant travailler auprès de publics diversifiés, concevoir et mettre en place des projets d'animation, des programmes sportifs.:

- Issus du système scolaire secondaire à partir de 18 ans
- Issus d'une Prépa Sports IRSS,
- Etudiants STAPS souhaitant compléter leur parcours universitaire
- En reconversion professionnelle

#### Prérequis :

- Être titulaire du PSC1
- Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée de 200 heures
- Avoir un bon niveau général de pratique physique et sportive
- Valider les tests d'exigences préalables (TEP) du Ministère de la Jeunesse et des Sports : parcours de motricité, test de course à pied (Léger-Mercier)
- Valider les tests IRSS : écrit et QCM de culture générale sportive, entretien de motivation, épreuves physiques (Cours collectifs/sports collectif/course d'orientation)

#### Déroulement de la formation :

**Septembre 2021 jusqu'à mi-décembre 2022**

Pour le BPJEPS APT-LTP sous **statut stagiaire de la formation professionnelle** :

2 jours en formation à IRSS par semaine : 850 h/an

3 jours en structure de stage par semaine : 1201 h/an

Pour le BPJEPS APT-LTP sous **statut salarié dont apprenti** :

2 jours en formation à IRSS par semaine : 850 h/an

3 jours en entreprise par semaine : 1474 h/an



## Programme

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	<p>Produire des écrits professionnels.</p> <p>Promouvoir les projets et actions de la structure.</p> <p>Repérer les attentes et les besoins des différents publics et choisir les démarches adaptées et adapter sa communication.</p> <p>Garantir l'intégrité physique et morale des publics</p> <p>Se situer dans la structure et participer à sa vie</p> <p>Situer la structure dans les différents types d'environnement</p>
UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	<p>Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli</p> <p>Définir les objectifs et les modalités d'évaluation</p> <p>Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet</p> <p>Planifier les étapes de réalisation d'un projet d'animation, animer une équipe dans ce cadre et réguler.</p> <p>Evaluer son projet, le bilanter, le faire évoluer</p>
UC3 APT : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous	<p>Fixer les objectifs de séance, de cycle en fonction des publics.</p> <p>Organiser et programmer la séance, le cycle d'animation, d'apprentissage.</p> <p>Animer et Adapter son action</p> <p>Evaluer</p>
UC4 APT : Mobiliser les techniques des activités physiques pour tous pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage	<p>Utiliser et maîtriser les gestes techniques</p> <p>Maîtriser et faire appliquer le cadre et la réglementation de la pratique</p> <p>Sensibiliser les publics aux règles</p> <p>Garantir les conditions de pratique en sécurité</p>
UC3 LTP : Conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs tous Publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)	<p>Organiser et évaluer les activités</p> <p>Encadrer une équipe dans le cadre d'un ACM</p> <p>Accueillir les publics enfants, adolescents et les animateurs</p>
UC4 LTP : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics »	<p>Situer son activité d'animation dans un territoire</p> <p>Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure</p> <p>Conduire les activités d'animation</p>



## Modalités d'évaluation :

Chacun des apprenants est évalué dans chacune des UC. Il est nécessaire de valider chacune d'elles pour valider son diplôme d'Etat. En fonction des UC, les modalités d'évaluation seront :

- Mise en situation pédagogique et soutenance
- Mise en place d'un projet d'animation et soutenance
- Dossiers et soutenance

## Formateurs :

- Enseignants
- Educateurs Sportifs
- Intervenants professionnels

## Effectif :

Entre 8 et 26 apprenants maximum en équivalent temps plein.

## Planning de formation :

- **Rentrée** : 01 septembre 2021
- **Fin de formation** : mi-décembre
- **Amplitude Horaire** : de 8h à 17h30 à titre indicatif. Des travaux et commandes ponctuels peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

## Lieux de formation :

- IRSS Angers : 18, rue Saint Léonard – 49100 Angers

## Tarifs 2021-2022 :

- 9,30 €/h en financement individuel personnel
- 10,40 €/h en financement aidé : CPF de transition (ex CIF), contrat de professionnalisation ou Pro-A (ex période de professionnalisation)...
- Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'employeur

## Taux de réussite 2019-2020 :

80 % d'obtention du BPJEPS APT-LTP

100 % d'employabilité à l'issue de la formation

Retrouvez nos données officielles sur le site web : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

## Validation des blocs de compétences (UC) :

- Chacun des blocs doit être validé afin d'obtenir son BPJEPS.
- Cette validation se fait tout au long de la formation.

- Chacun des blocs présente 2 certifications.

### **Modalités et délais d'accès :**

Le candidat doit successivement passer par les étapes :

- de candidature à la formation – dès septembre de l'année n-1 jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- d'inscription aux tests de sélection – dès l'entretien de candidature réalisé jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- de validation des tests de sélection -réponse dans la semaine suivant la réalisation des tests – les tests se réalisent de mai à mi septembre (calendrier régional DRAJES de la région concernée).

Les entrées en formation se réalisent généralement début septembre.

### **Equivalences et passerelles :**

[https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160621modif191122\\_bpapt.pdf](https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160621modif191122_bpapt.pdf)

[https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160718modif\\_bp\\_4\\_ltp.pdf](https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160718modif_bp_4_ltp.pdf)

### **Poursuite de parcours et débouchés**

- Animateur et Educateur sportif et en association, collectivités territoriales et dans le secteur marchand.
- Concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial)
- DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DESJEPS permettant la direction d'une structure.

**Retrouvez les informations détaillées sur notre BPJEPS dans notre documentation ou en déroulant cette page web.**

*Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse [handicap@irss.fr](mailto:handicap@irss.fr) afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.*